

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit

Inhibiteur 56

Additif Pour Fluid Pour Le Travail Des Meteaux

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS

Sans objet

Code du produit

B00540

Usage recommandé

Additif Pour Fluid Pour Le Travail Des Meteaux

Restrictions d'utilisation

Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société

CIMCOOL® Industrial Products LLC

Rue de 3000 Disney

Cincinnati, Ohio 45209

Telephone (General Information)

513-458-8100

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Emergency telephone number (outside USA)

1-703-527-3887 (CHEMTREC)

Fournisseur

Nom de la société

Milacron Canada Corp.

Adresse

1175 Appleby Line Road, Unit B-1

Burlington Ontario L7L5H9 Canada

Telephone (General Information)

905-319-1919

Emergency telephone number (outside USA)

1-703-527-3887 (CHEMTREC)

Fournisseur

Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Matières corrosives pour les métaux

Catégorie 1

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, voie orale

Catégorie 4

Irritation de la peau

Catégorie 2

Irritation oculaires graves

Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles -
exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie
3

Dangers environnementaux

Non classé.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection oculaire/faciale. Porter des gants de protection.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers

Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

Les possible risques indiqués sur cette fiche SDS sont associé au concentré du produit. Ces risques ne sont pas envisagés sous les conditions et dilution recommandé

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Monoéthanolamine		141-43-5	≤40
2,2',2''-Nitrilotriéthanol		102-71-6	≤13
UNDECANEDIOIC ACID		1852-04-6	≤7
Autres composés sous les niveaux déclarables			≤60

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Rincer la peau avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires supérieures.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet, incombustible.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un équipement de protection adéquat.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Nettoyer selon les réglementations applicables. Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Contactez les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter l'exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Empêcher la substance de geler. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Si le produit est gelé, il se séparera. Le laisser entièrement fondre à la température ambiante et bien l'agiter avant de l'utiliser.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m ³
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	15 mg/m3
		6 ppm
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	7.5 mg/m3
	TWA	5 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	3.1 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	0.5 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	15 mg/m3
		6 ppm
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)	TWA	7.5 mg/m3
	TWA	5 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	TWA	3 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée.

Protection de la peau**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Nitrile.

Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	CLEAR
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Non disponible.
Odeur	CHEMICAL
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	10.8
Point de fusion et point de congélation	< 0 °C (< 32 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Comme de l'eau une fois dilué
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	100 % Water Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
pH dans une solution aqueuse	9.2 @0.5%
Densité	1.080

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux.
-------------------	-------------------------------------

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Aluminium. Agents oxydants. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation qui pourraient former des nitrosamines cancérigènes.
Produits de décomposition dangereux	La fumée, les émanations, les oxydes d'azote, et les oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires supérieures.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion.
-----------------------	---------------------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Cobaye	5300 mg/kg
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	4190 mg/kg
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	1025 mg/kg
Orale		
DL50	Cobaye	620 mg/kg
	Rat	10.2 g/kg
	Souris	700 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6) Irritant

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5) Irritant

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

2,2',2''-Nitrioltriéthanol (CAS 102-71-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Non classé.
Autres informations	La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
2,2',2''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (<i>Ceriodaphnia dubia</i>)	565.2 - 658.3 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)	10610 - 13010 mg/l, 96 heures
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	114 - 196 mg/l, 96 heures
UNDECANEDIOIC ACID (CAS 1852-04-6)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	220 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)	200 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

2,2',2''-Nitrilotriéthanol	-1
Monoéthanolamine	-1.31

Mobilité dans le sol Ce produit est miscible dans l'eau.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3267
Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Monoéthanolamine)
Classe de danger relative au transport
Classe 8
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux D
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN3267
UN proper shipping name Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (MONOETHANOLAMINE)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards No.
ERG Code 8L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN3267
UN proper shipping name CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (monoethanolamine)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards
Marine pollutant No.
EmS F-A, S-B
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

IATA; IMDG; TMD

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

Date de publication 11-23-2016

Version n° 01

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Informations relatives à la
révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Types de substance
Identification des dangers : Catégories de danger aux États-Unis
Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage
Information sur la réglementation : AQMD Information
Attributs et usages de la matière : Données expérimentales : États physiques
Données HazReg : Inventaires internationaux
GHS: Classification